

Paris

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

AMT / DEZ	
LANDRATSAMT WALDSHUT	
Eing.: 08. SEP. 2011	(8)
<input type="checkbox"/> Km.-Rückp.	<input type="checkbox"/> Stellungnahme
<input type="checkbox"/> Rückapr.	<input type="checkbox"/> Behandl. wie bespr.
<input type="checkbox"/> Antwort entw.	<input type="checkbox"/> Z.f.A.

21 *Landrat z.k.*
27

Monsieur Tilman BOLLACHER
Landratsamt Waldshut
Kaiserstrasse 110
79761 WALDSHUT TIENGEN
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE
D'ALLEMAGNE

Paris, le

05 SEP. 2011

Cher Monsieur,

Le Président de la République Française a bien reçu la correspondance par laquelle vous lui faites part de la motion adoptée le 20 juillet dernier par le conseil du Landkreis Waldshut.

Soyez assuré qu'il a été pris note de vos préoccupations concernant la centrale nucléaire de Fessenheim.

Conscient des préoccupations et des inquiétudes exprimées à la suite des accidents dramatiques survenus dans les centrales nucléaires japonaises, en particulier celle de Fukushima, Monsieur Nicolas SARKOZY tient à vous assurer de l'excellence technique et de la transparence totale du dispositif de sûreté du parc nucléaire français.

La France a choisi l'énergie nucléaire afin de moins dépendre des hydrocarbures et de disposer d'une électricité compétitive et génératrice d'emplois. Cette décision repose sur une exigence absolue en matière de sécurité nucléaire.

A cet égard, je tiens à vous indiquer que le moindre incident est signalé systématiquement à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), qui évalue et qualifie l'importance de ces événements et les rend publics dans des délais très courts.

Ainsi, les services chargés de la sûreté nucléaire et de la radioprotection se sont mis rapidement en situation de suivre les développements de l'accident au Japon et d'en anticiper les conséquences. Le territoire, métropolitain et d'outre-mer, fait l'objet d'un suivi radiologique renforcé, dont les résultats sont accessibles au public, par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

.../...

Je puis vous certifier que le gouvernement Français saura tirer tous les enseignements de la catastrophe qui a profondément affecté le Japon.

Sous l'impulsion du Chef de l'Etat, le Premier Ministre a demandé au Président de l'ASN de réaliser, avec l'IRSN, un audit du parc nucléaire civil et militaire de notre pays, portant sur les risques d'inondation, de séisme, de perte des alimentations électriques et des moyens de refroidissement, ainsi que sur la gestion opérationnelle des accidents graves. Dans ce cadre, les conditions de travail, ainsi que les différents modes d'organisation, tels la sous-traitance, seront attentivement examinés.

Les premières conclusions de cette étude sont attendues pour la fin de l'année et la France prendra les mesures de renforcement de la sûreté qui s'avèreraient nécessaires.

Ces audits porteront sur l'ensemble des installations nucléaires et non les seules centrales nucléaires. Ils concerneront la totalité des facteurs qui contribuent à la sûreté, y compris l'organisation du travail entre l'exploitant et ses partenaires industriels.

Les organisations syndicales seront associées à ces audits dans le cadre du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN). Le HCTISN a ainsi donné le 3 mai un avis favorable sur le cahier des charges des audits de sûreté et continuera à être associé à l'ensemble du processus.

Par ailleurs, dans le cadre de la Présidence française du G8, une déclaration a été adoptée lors du sommet de Deauville, en vue de renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

Les propositions formulées à cette occasion ont été ensuite élargies aux pays du G20 utilisant l'énergie nucléaire, lors d'une conférence organisée à Paris le 7 juin dernier. Elles ont permis l'adoption d'une déclaration ministérielle, au cours de la conférence de l'Agence Internationale de l'Énergie, qui s'est tenue du 20 au 24 juin 2011.

Celle-ci comporte cinq objectifs : le renforcement des normes de sûreté, le renforcement des inspections à travers les revues de sûreté par les pairs, le renforcement des autorités nationales de sûreté et de leur indépendance, le renforcement des procédures et des outils pour la gestion des crises nucléaires, ainsi que l'amélioration des échanges d'information.

J'ajoute enfin que, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le gouvernement a engagé un plan ambitieux qui comprend notamment un ensemble de mesures destinées à réduire de 20% la consommation d'énergie à l'horizon 2020.

Aussi, je n'ai pas manqué de transmettre votre correspondance à Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Vous serez tenu directement informé, par ses soins, de la suite susceptible d'être réservée à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

? / Guillaume LAMBERT

Présidence de la République
Carine TRIVIDIC
chef de Cabinet Adjoint

Référence à rappeler
SCP/E & A/E062063